

# Partis et système de partis en France de 1945 à nos jours

Pascal DELWIT

De 1945 à nos jours, la France a connu deux grands cadres institutionnels dans lesquels se sont façonnés et déployés le système politique et le système de partis, et développées différentes formations politiques. Une nouvelle Constitution est péniblement mise sur pied au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Elle instaure la IV<sup>e</sup> République, marquée par le poids de l'Assemblée nationale.

En 1958, en pleine « tourmente algérienne » et dans le contexte d'un système politique qui paraît à bout de souffle, le général de Gaulle revient aux affaires, accède aux commandes de l'Etat et lance une réforme constitutionnelle, où la prééminence politique se fixe dans la présidence de la République. La V<sup>e</sup> République voit le jour. Les partis ont été les récepteurs de ces changements mais ils les ont aussi produits.

En raison des contraintes institutionnelles différentes, en particulier du mode de scrutin, mais aussi de l'évolution des configurations socio-économiques et sociétales mouvantes, les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques ne dévoilent pas des systèmes de partis et des dynamiques politiques identiques.

## **L'instauration et les développements de la IV<sup>e</sup> République**

La Libération en France donne à voir deux affrontements majeurs : Charles de Gaulle et ses partisans face à l'axe anglo-américain quant au remodelage de l'ordre international, et un combat fort entre gaullistes et le PCF pour le leadership en politique intérieure. de Gaulle préside le premier *gouvernement provisoire de la République française* (GPRF). En octobre 1945 se tiennent les premières élections nationales, qui révèlent la force et l'influence communistes. Le PCF s'impose comme le premier parti et entre en force dans le second gouvernement de Gaulle. Les tensions internes en son sein sur le futur cadre institutionnel conduisent à sa chute rapide et au départ de de Gaulle. Ce retrait mène à la mise sur pied d'une formule tripartite composée des trois

principales formations de l'échiquier politique, le Mouvement républicain populaire (MRP), la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et le parti communiste français (PCF). Ils y négocient la nouvelle Constitution. Rejetée, celle-ci est réécrite et adoptée après le scrutin de novembre 1946.

La phase tripartite est courte. Dans un contexte international de plus en plus tendu, le PCF est évincé du gouvernement Ramadier en mai 1947. A compter de ce moment, la majorité parlementaire s'agence aux formations dites de *troisième force* : la SFIO, le MRP, les radicaux et les *modérés*. Les coalitions de troisième force vivent sur une base relativement identique :

« Tous les cabinets comprennent grossièrement un tiers de MRP, un tiers de socialistes et un tiers de radicaux et de modérés. Le président du conseil est interchangeable qu'il soit socialiste (Ramadier), MRP (Schuman, Bidault) radical (Queuille, André Marie) ou UDSR (Pleven) »<sup>1</sup>.

Ce schéma perdure jusqu'aux élections législatives de 1951, qui constituent un tournant à droite. A leur terme, un segment des élus gaullistes abandonne l'opposition, rejetant ainsi la posture du général de Gaulle, et aide à la formation d'une majorité de droite. Mais l'instabilité politique croît.

Tout au long des années cinquante, la vie politique française se crispe sur plusieurs questions. Dans le domaine des questions internationales d'abord. Un vif débat oppose les partisans et les opposants des traités de la Communauté européenne de défense (CED) et de la Communauté politique européenne (CPE). Les traités CED et CPE sont âprement combattus et discutés. *In fine*, ils sont rejetés, ce qui mène la France à s'engager dans une extension du traité de Bruxelles.

Mais il y a surtout les questions intérieures. La majorité issue des élections de 1951 se divise face à la contraction de l'économie. La fiscalité redevient une question sensible et est à l'origine du mouvement social qui se mue en organisation politique, le *poujadisme*. Surtout, la situation militaire de la France se détériore en Indochine. En mai 1954, l'armée française perd la bataille de Dien Bien Phu. Un nouvel exécutif est installé, où Pierre Mendès France a la charge de trouver une solution honorable à ce conflit. Le 21 juillet 1954, l'armistice est signé. Laos, Cambodge et Vietnam voient leur indépendance reconnue<sup>2</sup>. Ce problème résolu, surgit tout de suite la « question algérienne ». Le 1<sup>er</sup> novembre 1954, soixante-dix attentats sont perpétrés sur le territoire algérien. La lutte armée pour l'indépendance a débuté<sup>3</sup>. Elle prend une dimension plus spectaculaire et plus cruelle moins d'un an plus tard. Le 20 août 1955, une insurrection générale se produit. 123 Européens sont abattus. En représailles, plusieurs centaines sinon plusieurs milliers de *rebelles* sont tués<sup>4</sup>. La situation échappe peu à peu à Paris, où le gouvernement est confronté tout à la fois aux actions du Front de libération nationale (FLN) et à celles des *ultras*, qui entrent progressivement en rébellion contre le gouvernement et la métropole. La fragilité devient de plus en plus

<sup>1</sup> Jean-Pierre RIOUX, *République. 1952-1958 L'expansion et l'impuissance*, Paris, Seuil, 1983, p. 221.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 82.

manifeste. « Il y avait des années qu’au vu et au su de tous la république n’était plus obéie en Afrique du Nord », estime Williams <sup>5</sup>. Le dossier algérien aura raison de la IV<sup>e</sup> République. En mai 1958, après l’établissement du 24<sup>e</sup> gouvernement dirigé par Pierre Pflimlin, Français d’Algérie et militaires créent un *comité de salut public*. Face à ce qui se décline comme une dangereuse impasse et un risque de conflit civil, de Gaulle sort du bois le 15 mai 1958 et annonce sa disponibilité :

« Naguère, le pays dans ses profondeurs, m’a fait confiance pour le conduire jusqu’au salut. Aujourd’hui devant les épreuves qui montent de nouveau vers lui, qu’il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République » <sup>6</sup>.

Deux semaines plus tard, en pleine interrogation, le président de la République René Coty fait appel « au plus illustre des Français », qui prononce son discours d’investiture le 1<sup>er</sup> juin. A l’Assemblée nationale, de Gaulle demande les pleins pouvoirs pour l’exécutif pour une période de six mois et s’engage à soumettre un nouveau prescrit constitutionnel à référendum. Malgré l’accusation de coup d’Etat formulée par plusieurs personnalités à l’instar de Pierre Mendès France ou de François Mitterrand, de Gaulle obtient l’investiture par 329 voix contre 224. La IV<sup>e</sup> République se meurt.

### **Le cadre et la contrainte institutionnels**

La Constitution qui établit la IV<sup>e</sup> République fut âprement négociée. Un texte de compromis est adopté le 19 avril 1946 et soumis à référendum. Mais, de manière inattendue, le texte est recalé le 5 septembre 1946. 10 584 359 Français le rejettent pour 9 454 034 qui l’approuvent <sup>7</sup>.

Que prévoyait ce texte ? Un régime où le Parlement a la prééminence, en d’autres termes l’Assemblée nationale. Aux côtés de l’Assemblée nationale, un Conseil économique est élu pour une durée de trois ans. Il examine, pour avis, les propositions et projets de loi qui ressortissent de sa compétence (articles 64 et 65). Et en parallèle, un Conseil de l’Union française est composé d’élus choisis, pour une législature de quatre ans, par les conseillers généraux. Il a la charge d’examiner, pour avis, « les projets et propositions de loi qui lui sont renvoyés, soit sur sa demande, soit par le Conseil des ministres ou par l’Assemblée nationale » (article 73). Dans l’hypothèse d’un désaccord avec l’Assemblée, celle-ci réexamine le projet ou la proposition. L’Assemblée nationale élit le président du Conseil (article 49) et accorde sa confiance au gouvernement. De même élit-elle le président de la République à la majorité des deux tiers – des trois cinquièmes, si aucune majorité n’a pu se dégager après trois tours de scrutin. Le mandat, non renouvelable, est de sept ans. Le président préside le Conseil des ministres. Ses prérogatives sont limitées et chacun de ses actes doit être contresigné par le président du Conseil des ministres et par un ministre (article 103).

---

<sup>5</sup> Philip WILLIAMS, *La vie politique sous la 4<sup>ème</sup> république*, Paris Armand Colin, 1971, p. 84.

<sup>6</sup> Jean-Pierre RIOUX, *La France de la IV<sup>e</sup> République. L’expansion et l’impuissance, 1952-1958*, Paris, Point-Histoire, 1983, p. 155.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 146-147.

Le scrutin qui suit ce refus voit un glissement à droite. Le MRP s'impose cette fois comme la première formation, un nouveau round de négociations s'engage et un nouveau prescrit est soumis aux suffrages des Français en octobre 1946. de Gaulle ne rallie pas le point de vue du MRP et combat l'orientation « parlementaire » du régime. Il en va d'ailleurs de même des radicaux. C'est donc un texte poussivement défendu par le MRP, la SFIO et le PCF qui est jugé par les Français. Sans soulever l'enthousiasme, il est pourtant accepté par 9 297 470 « oui » contre 8 165 459 « non ».

Le texte remanié du 27 octobre 1946 confie le pouvoir législatif à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République (article 5). L'Assemblée nationale est composée d'élus directs choisis au mode de scrutin proportionnel. Le Conseil de la République est pour sa part composé d'élus indirects, choisis par les « collectivités communales et départementales » (article 6). Le Conseil de la République examine, pour avis, tous « les projets et propositions de loi votés en première lecture par l'Assemblée nationale » (article 20). Le Conseil économique est maintenu. Le président de la République est élu pour sept ans par l'Assemblée nationale et rééligible une fois. Il promulgue les lois et peut, par un « message motivé, demander aux deux Chambres une nouvelle délibération, qui ne peut être refusée » (article 36). C'est lui qui désigne le président du Conseil, à charge pour ce dernier de soumettre à l'Assemblée nationale « le programme et la politique du Cabinet qu'il se propose de constituer » (article 45).

Le mode de scrutin à l'œuvre pour l'Assemblée nationale est proportionnel. Il s'agit de la méthode D'Hondt complétée par les plus forts restes au plan départemental. Au début des années cinquante, le gouvernement Henri Queuille apporte une modification à la loi électorale. Désormais, les partis pourront faire acte d'apparement. L'ambition était de donner une prime en sièges aux listes capables de s'insérer dans un tel mécanisme. Le scrutin de 1951 attesta de l'efficacité du mécanisme au profit des formations du centre et de droite.

### **Le système partisan**

#### ***L'échec du travaillisme à la française***

Au lendemain du conflit, une tension existe chez de nombreux acteurs entre la volonté de rétablir les organisations politiques qui existaient avant 1940 et celle de *faire du neuf*, à partir des *acquis* et des *valeurs* de la résistance.

L'Union démocratique et socialiste de la résistance (UDSR) est une tentative emblématique de s'inscrire dans la nouveauté. L'UDSR est la transformation en parti du Mouvement de libération nationale (MLN), mis sur les fonts baptismaux en 1944. En juillet 1945, la transformation en parti a un double objectif : traduire les idéaux et les valeurs de la résistance dans la sphère politique et tenter d'établir une vraie force travailliste, en d'autres termes de rassembler courants socialistes et démocrates chrétiens, à l'image du parti du travail (pvda) aux Pays-Bas ou de la tentative d'Union démocratique belge (UDB)<sup>8</sup>. Comme en Belgique, la tentative échoua. La majorité des démocrates chrétiens et des socialistes refusèrent cette voie.

---

<sup>8</sup> Pascal DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2012 (3<sup>e</sup> édition), p. 130.

Les démocrates chrétiens fondent le Mouvement républicain populaire (MRP) en novembre 1944. Pour sa part, la SFIO se reconstitue en rejetant la voie prônée par son secrétaire général, Daniel Mayer, de transcender le clivage philosophique et d'aller vers un travaillisme à la française. Daniel Mayer s'était déclaré « d'accord en bloc » avec les idées du Manifeste « travailliste » que le Mouvement de libération nationale avait rédigé. Ce faisant, il heurta de front les importants courants laïques du parti, présents en particulier dans le monde de l'éducation<sup>9</sup>. L'UDSR reste dès lors confinée à l'horizon de la résistance et est incarnée par quelques-unes de ses figures marquantes, Jacques Soustelle, René Pleven, Pierre Bourdan, Jacques Baumel, René Capitant, Eugène Claudius-Petit et le jeune François Mitterrand.

Au scrutin d'octobre 1945, l'UDSR forme un cartel électoral avec la SFIO escomptant faire jeu égal avec les gaullistes. Par la suite, elle chemine avec les radicaux dans le Rassemblement des gauches républicaines (RGR).

A ce scrutin d'octobre 1945, la SFIO est surprise sur sa gauche. Elle est en effet devancée par le parti communiste français (PCF), qui s'impose comme le premier parti de gauche et le premier parti français. Cet échec liminaire de la SFIO crispe le parti. En juillet 1946, le rapport moral de Daniel Mayer est rejeté par 2 975 mandats contre 1 865. Les socialistes veulent battre les communistes sur leur terrain, la défense du marxisme et la rhétorique de lutte des classes. Aussi pour Guy Mollet et ses proches, « doivent être condamnées toutes les tentatives de révisionnisme, notamment celles qui sont inspirées par un faux humanisme, dont le vrai sens est de masquer cette réalité fondamentale qu'est la lutte des classes »<sup>10</sup>. Mis en minorité, Mayer est remplacé par Guy Mollet, qui imprime une tonalité nouvelle. Le socialisme doit revenir à l'ordre du jour et le parti doit se remettre en ordre de marche intellectuellement et organisationnellement dans cette perspective :

« Cet « affaiblissement de la pensée marxiste » a conduit le parti à négliger les tâches d'organisation et de propagande pour se cantonner dans l'action parlementaire et a engendré les six erreurs tactiques du parti : attachement et soumission à de Gaulle, complaisance vis-à-vis de la bourgeoisie, attitude trop conciliante à l'égard du MRP et maladroite à l'égard du PC, croyance dans la vertu du « légalisme », manque d'énergie et d'audace dans la poursuite des nationalisations, absence de positions précises sur les problèmes des salaires et des prix »<sup>11</sup>.

En sera-t-il ainsi ? Les évaluations sont souvent très sévères. Pour Jacques Droz, cette voie conduisit le parti à « s'immobiliser dans son « néant doctrinal » »<sup>12</sup>. Pour les socialistes, 1947 est une année charnière. Le développement de la guerre froide met le parti à rude épreuve dans son positionnement. Au printemps, l'éviction des communistes du gouvernement Ramadier crée une secousse importante dans un segment du parti. Le 6 mai, le Conseil national, après « des moments d'une véritable

<sup>9</sup> Jacques KERGOAT, « Parti socialiste ou « parti de la réforme » : un vieux débat », *Le Monde*, 15 juillet 1992.

<sup>10</sup> André PHILIP, *Les socialistes*, Paris, Seuil, Politique, 1967, p. 122.

<sup>11</sup> Daniel LIGOU, *Histoire du socialisme en France (1871-1961)*, Paris, PUF, 1962, p. 545.

<sup>12</sup> Jacques DROZ, *Le socialisme démocratique (1864-1960)*, Paris, Armand Colin, 1966, p. 308.

intensité pathétique », vote un texte favorable à la poursuite de l'exécutif conduit par Ramadier sans le PCF à une courte majorité : par 2 529 mandats contre 2 125 à une motion hostile, signée de concert par Guy Mollet et Marceau Pivert<sup>13</sup>. En vérité, la modification est majeure. La SFIO entre pour plus d'une décennie dans une nouvelle configuration politique : l'inscription du parti dans une dynamique et une politique d'alliance, quand elle est possible, de *troisième force*, entre le PCF et les gaullistes.

Cette voie coûtera cher au parti. D'abord en termes de cohésion interne. La SFIO se divise très régulièrement entre tenants de ce cheminement et partisans d'un retour de l'union de la gauche. Ensuite, en termes de positionnements politiques sur quelques dossiers emblématiques. Il en sera ainsi de manière forte sur le projet de Communauté européenne de la défense en 1954, qu'une majorité de parlementaires finit par rejeter<sup>14</sup>. Plus explosives encore furent les questions relatives à la colonisation – tout particulièrement la guerre d'Indochine et la situation en Algérie – et l'expédition à Suez.

L'accession de Guy Mollet à la Présidence du Conseil en 1956 rendit les problèmes plus complexes encore en interne. La formation socialiste est en proie à de fortes tensions. « Cette période marquée par l'Algérie et l'entreprise de Suez est l'une des plus noires pour les militants socialistes. L'erreur de jugement de Guy Mollet, cette méconnaissance des nationalismes du tiers monde, entraîna une cascade d'événements qui marqua profondément leur conscience. Le parti vécut des heures atroces. Bien des militants l'ont quitté. Ceux qui sont restés ont vécu dans le doute et douloureusement cet enchaînement d'événements inexorable qui amena les socialistes du gouvernement à nier par leur action les objectifs mêmes du socialisme », se remémorait Pierre Mauroy à la fin des années soixante-dix<sup>15</sup>. Une sensibilité de la SFIO ne peut suivre Mollet et la majorité dans ses choix sur l'Algérie. Pour ces opposants, la coupe est pleine lorsque la majorité de la SFIO se rallie à de Gaulle et à l'édification d'une nouvelle République – Guy Mollet appelle en effet à voter favorablement au référendum de septembre 1958. Elle quitte le parti et fonde le parti socialiste autonome (PSA). Selon Christiane Hurtig, le nombre de défections au profit du PSA avoisine six mille adhérents<sup>16</sup>.

### *Un puissant parti communiste*

Pour le parti communiste français (PCF), les lendemains de la Libération sont une résurrection. En 1939, le parti avait été brutalement laminé après la signature du pacte germano-soviétique et son interdiction quelques semaines plus tard. Son implication politique et sociale majeure dans la résistance et l'aura dont bénéficie l'URSS à la Libération en font un acteur-clé à ce moment. Le PCF réussit la prouesse de devenir le premier parti de gauche et la première formation de France. Pour la première fois

<sup>13</sup> Daniel LIGOU, *Histoire du socialisme...*, *op. cit.*, p. 550.

<sup>14</sup> Pascal DELWIT, *Les partis socialistes et l'intégration européenne (France, Belgique, Grande-Bretagne)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995.

<sup>15</sup> Pierre MAUROY (entretiens avec Franz-Olivier Giesbert et Lucien Rioux), *Héritiers de l'avenir*, Paris, Stock, 1977, p. 152.

<sup>16</sup> Christiane HURTIG, *De la SFIO au nouveau parti socialiste*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 8.

de son histoire, il accède aux responsabilités gouvernementales et tentera, vainement, d'installer Maurice Thorez à la tête du Conseil.

La ligne du parti communiste est celle adoptée par ses coreligionnaires européens. La révolution n'est pas à l'ordre du jour. Il s'agit de promouvoir l'indépendance nationale contre toute mainmise américaine, d'engager et de gagner la bataille de la production tout en instaurant une législation sociale digne de ce nom. Le discours de Maurice Thorez devant les mineurs à Waziers, le 21 juillet 1945, a longtemps symbolisé cette démarche difficile à accepter pour le monde du travail :

« Hier, l'arme, c'était le sabotage, mais aujourd'hui l'arme du mineur, c'est produire pour faire échec au mouvement de réaction, pour manifester sa solidarité de classe envers les ouvriers des autres corporations. Le travail, la production sont subordonnés à l'effort des mineurs. Pour préserver et pour renforcer l'union de la classe ouvrière avec les travailleurs des classes moyennes, avec les masses paysannes, pour assurer la vie du pays, pour permettre la reconstruction économique, pour permettre la renaissance morale et culturelle de la France, chers camarades, au nom du Comité central, au nom du Parti, au nom de tous les travailleurs, je vous dis : « Toute la France a les yeux fixés sur vous ; toute la France attend des mineurs, et tout particulièrement des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, un nouvel et grand effort ». Songez que la situation est difficile et demeurera difficile encore longtemps. Songez que nous allons connaître un hiver qui sera sans doute plus rude que l'hiver précédent, que les usines seront fermées, que les femmes et les enfants auront froid pour le sixième hiver et, dans ces conditions, la moindre défaillance de votre part nourrirait toutes les campagnes des ennemis du pays contre vous, contre toute la masse ouvrière. Avec le même héroïsme dont vous avez fait preuve sous l'occupation dans la bataille contre l'occupant, il faut vous dépenser pour la production. Je suis sûr que nous gagnerons la bataille de la production comme nous avons gagné la bataille contre l'occupant »<sup>17</sup>.

L'avènement de la guerre froide conduit à l'éviction gouvernementale du PCF et à un renversement des orientations stratégiques des communistes. Le PCF assume et entretient désormais une polarisation politique et sociale de tous les instants. En parallèle, le parti édifie et développe une véritable « contre-société » selon les mots d'Annie Kriegel<sup>18</sup>, agencée à un réseau d'organisations sociales fortes – CGT, Secours populaire... – et à un communisme municipal encadrant très puissant. Dans la deuxième moitié des années cinquante, les communistes français sont secoués par deux événements majeurs. Dans la téléologie communiste, le rapport secret du nouveau Premier secrétaire du PCUS, Nikita Khrouchtchev, et les événements de Pologne et de Hongrie ébranlent le monde communiste et mettent son unité à rude épreuve. Au plan intérieur, l'agonie de la IV<sup>e</sup> République et l'avènement d'un nouveau cadre institutionnel changent substantiellement la donne pour le PCF, confronté à une nouvelle contrainte institutionnelle.

<sup>17</sup> Discours de Maurice Thorez à Waziers, le 21 juillet 1945.

<sup>18</sup> Annie KRIEDEL, *Aux origines du communisme français : contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français*, Paris, Flammarion, 1969, p. 70.

### ***Le radicalisme : faiblesse idéologique, force politique***

Au sortir de la guerre, les radicaux portent dans une large mesure le « péché de la défaite de 1940 »<sup>19</sup> et l'opprobre de l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Contre tous les vents dominants, ils soutiennent en pure perte les institutions de la III<sup>e</sup> République.

Au surplus, les radicaux sont passablement divisés entre ailes de centre-droite et de centre-gauche sur les politiques d'alliance à nouer. Les premiers l'emportent sur les seconds, ce qui mène au départ de personnalités importantes, à l'image de Pierre Cot, Albert Baylet, Pierre Dreyfus-Schmidt ou encore Jacques Kayser<sup>20</sup>. L'influence électorale des radicaux s'infléchit notablement. Pourtant, dans un contexte mouvant à partir de 1947, ils s'imposent comme un acteur majeur de la IV<sup>e</sup> République. Ils seront partie prenante d'à peu près tous les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République. Et ils accèdent même à la présidence du Conseil avec Henri Queuille, à trois reprises, Edgar Faure, à deux reprises, Pierre Mendès France et Félix Gaillard. Cette performance politique s'opère toutefois au détriment d'une ligne idéologique et programmatique claire sinon marquante, ce qui deviendra un problème crucial après l'avènement de la V<sup>e</sup> République.

### ***Le pas de deux entre démocrates chrétiens du Mouvement républicain populaire et gaullistes du Rassemblement du peuple français***

À la droite de l'échiquier politique, la structuration est rendue difficile par l'attitude trouble de certains courants en 1940 et par la présence de la figure forte du général de Gaulle. Pour autant, celui-ci ne dispose pas, à la Libération, d'une organisation politique qui l'appuie.

Le 26 novembre 1944, les courants démocrates chrétiens créent un nouveau parti, le Mouvement républicain populaire (MRP). Héritier du parti démocrate populaire disparu en 1940, nombre de ses dirigeants viennent des rangs de la résistance gaulliste : Maurice Schumann, Georges Bidault, François de Menthon, Pierre-Henri Teitgen...<sup>21</sup>. Comme d'autres formations démocrates chrétiennes en Europe à la Libération, le MRP assume un tournant social prononcé et se positionne à gauche parmi ses coreligionnaires. À ce titre, il s'opposera à l'appel conjoint de la Démocratie chrétienne suisse et du parti populaire autrichien pour établir une Internationale de partis démocrates chrétiens<sup>22</sup> et promouvra la voie, plus informelle, des Nouvelles équipes populaires.

Aux scrutins de 1945, du printemps 1946 et de novembre 1946, le MRP s'impose néanmoins comme un *rempart* au poids de la SFIO et, plus encore, du PCF. Peu à peu, l'ambition de Georges Bidault de « faire une politique de la gauche avec un électorat de droite » s'enlise. D'autant qu'après l'approbation de la Constitution qui instaure

<sup>19</sup> Serge BERSTEIN, « Les radicaux », in Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (éd.), *Histoires des gauches en France. Volume 2. XX<sup>e</sup> siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La découverte, 2004, p. 21.

<sup>20</sup> Gérard BAAL, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994, p. 99.

<sup>21</sup> Jean-Pierre RIOUX, *La France de la IV<sup>e</sup> République...*, op. cit., p. 80.

<sup>22</sup> Gabriel ALMOND, « The Christian Parties of Western Europe », *World Politics*, 1/1, 1948, p. 51.

la IV<sup>e</sup> République, les relations entre le MRP et de Gaulle se tendent. L'homme du 18 juin rejette le prescrit constitutionnel mais aussi les orientations prises par les coalitions de troisième force dans le domaine des relations internationales. Pour de Gaulle, l'exécutif endosse une politique par trop américaine, contraire à sa volonté de maintenir de bonnes relations avec l'Union soviétique et avec son ambition de maintenir la France parmi les « grands » du monde.

A compter de ce moment, le MRP perd son statut de réceptacle principal du vote centriste et gaulliste<sup>23</sup>.

En janvier 1947, de Gaulle fonde son propre mouvement, le Rassemblement du peuple français (RPF). Aux assises du printemps, il en appelle à la « résistance contre un régime illégitime »<sup>24</sup>. Le MRP prend alors insensiblement un tournant à droite contesté à l'interne<sup>25</sup>, entretenu par les polémiques sur l'enseignement libre confessionnel. Un temps défenseur des acquis sociaux de la Libération, il s'insère dans l'alliance de droite issue des élections de 1951, qui ont été une nette déception pour lui. De nombreux adhérents l'abandonnent.

Pour sa part, le RPF réussit une entrée spectaculaire dans l'arène électorale au scrutin municipal de 1947. Aux législatives de 1951, le RPF emporte près de 22% des suffrages mais par rapport aux résultats de 1947 et 1948, le recul est « considérable »<sup>26</sup>. Et parmi les parlementaires, certains contestent le « jusqu'aboutisme » de de Gaulle. Une scission affecte alors le RPF. En 1953, de Gaulle rend « leur liberté » aux parlementaires et « met en sommeil » son Rassemblement<sup>27</sup>. Une structure partisane sera recréée à l'horizon du scrutin législatif de 1958.

### ***Le Centre national des indépendants et des paysans, une coupole libérale-conservatrice***

Au sortir de la guerre, les courants libéraux et conservateurs sont peu structurés et rassemblés sous l'étiquette de « modérés ». Pour tenter d'exister plus substantiellement face aux *partis marxistes* – la SFIO et le PCF –, au MRP et au RPF, Roger Duchet jette les bases d'une structuration minimale. Elle apparaît en effet nécessaire mais la nouvelle organisation n'en vilipende pas moins la structuration partisane. Se regroupent « ceux qui entendent conserver leur liberté de vote et ne pas se soumettre à la rigide discipline des partis »<sup>28</sup> ! La nouvelle structure se nomme Centre national des républicains indépendants (CNRI) ; elle apparaît surtout comme un parti de notables, un parti

<sup>23</sup> Gabriel ALMOND, « The resistance and the Political Parties of Western Europe », *The Political Science Quarterly*, LXII/1, 1947, p. 37.

<sup>24</sup> Jean-Pierre RIOUX, *La France de la IV<sup>e</sup> République...*, op. cit., p. 175.

<sup>25</sup> Anne SA'ADAH, « Le Mouvement républicain populaire et la reconstitution du système partisan français. 1944-1951 », *Revue française de science politique*, 37/1, 1987, p. 54.

<sup>26</sup> Pierre LÉVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France de 1940 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 364.

<sup>27</sup> Eric DUHAMEL, Olivier FORCADE, *Histoire de la vie politique en France depuis 1945. Des années essentielles de mutation et de modernisation du système politique français*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 182-183.

<sup>28</sup> Gilles RICHARD, « La renaissance de la droite modérée à la libération. La fondation du CNIP », *Vingtième siècle*, 65, 2000, p. 60.

d'origine parlementaire selon la classification de Duverger<sup>29</sup>. A la veille des élections nationales de 1951, il s'élargit et intègre l'Union démocratique indépendante, le parti républicain de la liberté et le parti paysan d'Union sociale et devient le Centre national des indépendants et des paysans (CNIP). Aussi lâche fût-elle, cette structuration permit aux courants libéraux et conservateurs de marquer de leur empreinte la politique gouvernementale dans les années cinquante. Mais le CNIP sera soumis à une forte pression interne avec l'avènement de la v<sup>e</sup> République. Le dossier algérien et ses implications politiques divisent les parlementaires tout comme l'attitude face aux choix gaullistes en matière institutionnelle.

### *Le feu de paille du poujadisme*

Au milieu des années cinquante, les mesures que prend l'exécutif pour assainir les finances publiques génèrent des réactions. La dynamique poujadiste est plus emblématique. A l'origine, la démarche est une réaction plutôt spontanée d'une trentaine d'artisans et commerçants de Saint-Céré menés par Pierre Poujade contre des contrôleurs fiscaux<sup>30</sup>. Ce faisant, ils lancent un mouvement qui débouche sur la création de l'Union de défense de la création des artisans et commerçants (UDCA) contre une fiscalité jugée excessive. L'UDCA se développe et investit le champ électoral avec la présentation de listes de l'Union et fraternité française (UFF) au scrutin législatif de janvier 1956 sous le slogan « Sortez les sortants ! »<sup>31</sup>.

En décrochant 11,6% et cinquante-deux députés à l'Assemblée nationale, les listes poujadistes créent la surprise. D'abord fixé sur les problèmes fiscaux et la détresse d'une partie du monde rural et de la boutique, le mouvement poujadiste élargit son spectre rhétorique dans un horizon très droitier. Ses propos radicaux sur le *défaitisme* dans les colonies ou les origines juives de Pierre Mendès France font de plus en plus écho à une rhétorique classique d'extrême droite. Pierre Poujade lui-même n'y échappe pas, déclarant par exemple à l'endroit de Mendès France :

« Si vous aviez une goutte de sang gaulois dans les veines, vous n'auriez jamais osé, vous représentant de notre France, producteur mondial de vins et de champagne, vous faire servir un verre de lait dans une réception internationale ! C'est une gifle, Monsieur Mendès, que tout Français a reçue ce jour-là, même s'il n'est pas un ivrogne »<sup>32</sup>.

Poussée dure, violente parfois, qui a trouvé un espace électoral en 1956, le *poujadisme* ne s'installe pas pour autant dans le système politique et se désintègre après l'établissement de la v<sup>e</sup> République.

<sup>29</sup> Maurice DUVERGER, *Les partis politiques*, Paris, Points-Seuil, 1992, p. 25 et s.

<sup>30</sup> Jean-Pierre RIOUX, « Des clandestins aux activistes (1945-1965) », in Michel WINOCK (éd.), *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Points, 1994, p. 222.

<sup>31</sup> « Pierre Poujade », in Xavier JARDIN (éd.), *Dictionnaire de la droite*, Paris, Larousse, 2007, p. 200.

<sup>32</sup> Jean TOUCHARD, « Bibliographie et chronologie du poujadisme », *Revue française de science politique*, 6/1, 1956, p. 33.

**Tableau 1.** Résultats électoraux sous la IV<sup>e</sup> République

	1945	juin 1946	novembre 1946	1951	1956
Modérés-CNIP	13,27	12,78	12,84	14,01	15,30
Radicaux et alliés	11,11	11,54	12,40	9,95	15,15
PCF	26,08	26,15	28,59	25,90	25,89
SFIO	23,77	21,06	17,87	14,48	15,25
MRP	24,91	28,11	26,34	12,50	11,11
RPF				21,76	3,95
UFF					11,66

### La v<sup>e</sup> République : nouveau cadre, nouvelle contrainte institutionnelle

La Constitution de la v<sup>e</sup> République vise à donner sinon la prééminence, à tout le moins, un rôle beaucoup plus substantiel, à l'exécutif incarné au premier chef par le président de la République. Celui-ci doit, par son arbitrage, assurer « le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat » (article 5). La perspective d'une primauté du président fut renforcée avec l'introduction, en 1962, du principe de son élection directe au suffrage universel. A l'origine, la législature est fixée à sept ans. Elle fut ramenée à cinq ans en 2000. Le président nomme le Premier ministre et, sur proposition de ce dernier, les autres ministres (article 8). Prérogative importante, il a le droit de dissoudre l'Assemblée nationale. Jacques Chirac usera de ce levier en 1997. Par ailleurs, il préside le Conseil des ministres (article 9).

Le Parlement est composé de l'Assemblée nationale, élue directement, et du Sénat, composé d'élus indirects et dont la charge est d'assurer « la représentation des collectivités territoriales de la République » (article 24).

Le contrôle de constitutionnalité est assuré par le Conseil constitutionnel, composé de neuf membres auxquels s'ajoutent les anciens présidents de la République. C'est aussi lui qui proclame les résultats électoraux et tranche sur la régularité des élections des députés et sénateurs.

Dans la mesure où elle fut adoptée à l'initiative du général de Gaulle, la Constitution fut souvent présentée comme un texte à orientation présidentieliste. Les choses sont plus nuancées en réalité. Les trois *cohabitations* sous la v<sup>e</sup> République – 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002 – ont montré que dans ce cas d'école, le régime s'assimilait, dans une large mesure, à un régime parlementaire classique. Le régime doit donc s'apprécier en *dynamique*. Lorsque la couleur politique du président et de la majorité parlementaire coïncide, la présidence de la République est le cœur du dispositif. Nicolas Sarkozy a pu de la sorte qualifier son Premier ministre de « collaborateur ». En revanche, en cas de discordance, le Premier ministre et la majorité parlementaire ont la prééminence. Depuis l'instauration du quinquennat et un scrutin législatif qui suit les élections présidentielles, la possibilité de voir advenir une cohabitation a singulièrement diminué. En effet, une élection législative dans la foulée d'un scrutin présidentiel a toujours conforté politiquement le président, même si en 1988, le parti socialiste et ses alliés n'avaient pu décrocher la majorité absolue.

Ces transformations n'ont pas été sans impact sur la participation électorale. A l'instar de l'évolution observée dans d'autres Etats européens <sup>33</sup>, la France est en effet aussi confrontée à un déclin tendanciel de la participation électorale. En fait, pour être plus correct, l'élévation de l'abstention électorale concerne tous les scrutins sauf l'élection présidentielle. Ce dernier scrutin est jugé par une très grande majorité de Français comme l'élection de premier ordre par excellence. Et la ligne de crête d'une participation électorale avoisinant 80% des électeurs inscrits s'est maintenue depuis 1962. En revanche, le recul de la participation est très net pour les élections législatives et, plus encore, pour les élections européennes. Pour les scrutins législatifs, l'affaissement contemporain tient pour partie à la double réforme présentée : l'avènement d'un quinquennat présidentiel en lieu et place d'un septennat et le choix de Lionel Jospin d'inverser le calendrier, l'élection présidentielle précédant le scrutin législatif. Ce faisant, une élection législative indépendamment d'un scrutin présidentiel sera exceptionnelle et dans la dynamique politique, l'élection législative suivant une présidentielle se limite à une validation du résultat. De la sorte, en 2012, pour la première fois sous la v<sup>e</sup> République, l'abstention a été supérieure à 40% lors d'une élection législative. On ajoutera que le taux d'abstention est rapporté aux inscrits. Or, entre 8 et 12% des citoyens ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Le *détachement participatif* est donc plus manifeste que ce qu'indiquent les données de la participation électorale. En réalité, à peine plus d'un citoyen – potentiellement électeur – sur deux s'est exprimé aux législatives de 2012.

**Tableau 2.** Abstention et blancs et nuls aux élections présidentielles, législatives et européennes

	Participation électorale			Blancs et nuls		
	Elections présidentielles	Elections législatives	Elections européennes	Elections présidentielles	Elections législatives	Elections européennes
1958	77,18				2,54	
1962	68,69				3,09	
1965	83,88			1,02		
1967		81,12			2,28	
1968		79,85			1,70	
1969	77,59			1,29		
1973		81,31			2,25	
1974	84,23			0,92		
1978		83,25			1,95	
1979			60,74			5,27
1981	81,09	70,87		1,62	1,43	
1984			56,82			3,70
1986		78,48			4,33	

<sup>33</sup> Pascal DELWIT, « The End of Voters in Europe ? Electoral Turnout in Europe since WWII », *Open Journal of Political Science*, 3/1, 2013, p. 44-52.

	<i>Participation électorale</i>			<i>Blancs et nuls</i>		
	<i>Elections présidentielles</i>	<i>Elections législatives</i>	<i>Elections européennes</i>	<i>Elections présidentielles</i>	<i>Elections législatives</i>	<i>Elections européennes</i>
1988	81,35	66,18		2,00		2,00
1989			48,79			2,87
1993		68,92			5,29	
1994			52,71			5,24
1995	78,38			2,81		
1997		67,96			4,94	
1999			46,76			5,93
2002	71,60	64,42		3,38	4,33	
2004			42,79			3,35
2007	83,77	60,44		1,43	1,89	
2009			40,65			4,54
2012	79,48	57,22		1,91	1,58	

Cette hausse de l'abstention électorale soumet à tension la légitimité et la légitimation du régime de même que la *qualité* de la démocratie représentative. Dans le même temps, elle affecte les termes de la compétition électorale de certains scrutins au second tour. Aux élections législatives et aux scrutins cantonaux, lorsqu'un second tour est nécessaire, une condition alternative est requise pour y avoir accès. Pour le scrutin législatif et désormais pour l'élection cantonale, il s'agit d'être parmi les deux premiers candidats au terme du premier tour ou d'avoir décroché un pourcentage au moins égal à 12,5% des électeurs inscrits. Dans la mesure où l'abstention électorale croît, le résultat à décrocher en pourcentage des votes exprimés augmente sensiblement pour pouvoir atteindre 12,5% des inscrits. En 2012, compte tenu de l'abstention et des blancs et nuls, un candidat devait obtenir en moyenne 21,85% des suffrages valablement exprimés pour franchir le seuil des 12,5%. Et bien évidemment, le phénomène est plus marqué encore lors des élections législatives partielles. L'abstention y est bien plus significative. Y prendre part au second tour, sans être parmi les deux premiers candidats, est, de fait, devenu impossible.

Au plan législatif, l'instauration d'un mode de scrutin uninominal à deux tours a contribué à reconfigurer le système de partis autour d'une confrontation bipolaire. Il oblige les acteurs politiques à une réflexion sur leur politique d'alliance, fût-elle purement pratique, au plan électoral. Il est en effet très difficile sinon impossible de décrocher des sièges (en nombre significatif) sans s'inscrire dans une démarche de « coordination » politique avec l'un des deux grands acteurs gouvernementaux qui s'affrontent : le RPR, l'UDF ou l'UMP à droite ; le parti socialiste à gauche.

Pendant une dizaine d'années, les verts se sont essayés à une voie autonome – pas d'alliance à gauche ou à droite – et ne sont pas parvenus à décrocher le moindre siège à l'Assemblée. En 1993, en alliance avec Génération Ecologie, ils obtiennent un résultat honorable, mais aucun mandat. Fort de ce constat, ils modifient leur stratégie

et s'invitent dans une alliance avec le PS, le PCF, le PRG. La même observation vaut pour le Front national. Lors de plusieurs élections législatives, le FN a attiré entre 10 et 15% des voix. Mais ces percées ne se sont, à ce stade, pas concrétisées sur le plan parlementaire. Le MoDem de François Bayrou est désormais confronté à la même difficulté.

En matière de contrainte institutionnelle, une nouvelle donnée est intervenue avec l'adoption d'une loi relative au financement public des partis. Le financement public des partis fut introduit par l'intermédiaire de deux lois : la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, relative à la transparence financière de la vie politique, et la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990, relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques.

En parallèle avec la même démarche opérée dans de nombreux Etats européens, le législateur français instaure ou renforce concomitamment des règles relatives aux dépenses électorales ou à l'origine des ressources des candidats et des partis, en particulier en campagne électorale, et instaure un financement public des partis.

L'intervention publique concerne à l'origine un remboursement forfaitaire des frais de campagne pour les candidats et/ou listes ayant atteint au moins 5% des suffrages, et pour les partis au prorata de leur représentation en siège. Le législateur modifie cette approche plusieurs fois. En 1990, il inaugure le principe de deux fractions égales pour appréhender le financement public ; une proportionnelle aux suffrages recueillis par les partis, l'autre au prorata du nombre de sièges. Pour les formations qui ne décrochent pas de siège, l'accès à la première fraction est conditionné à la présentation de candidats dans au moins soixante-quinze circonscriptions. La loi du 29 janvier 1993 rend la loi française en matière de financement public des partis plus ouverte dès lors que le nombre de candidatures à atteindre pour bénéficier de la première fraction est ramené de soixante-quinze à cinquante. Cette ouverture a donné lieu à des abus et en janvier 2003, le législateur a à nouveau changé la législation. Désormais pour bénéficier d'un financement au titre de la première fraction, un groupement doit présenter des candidats ayant décroché au moins 1% dans au moins cinquante circonscriptions. Cette approche, en phase avec l'idée de cartellisation chère à Peter Mair et Richard Katz<sup>34</sup>, a éliminé du financement nombre d'organisations qui, de fait, n'avaient rien à voir avec la vie politique. Mais ce choix a aussi un impact pour des petites formations soumises aux aléas des dynamiques électorales quant à la capacité d'atteindre au moins 1% dans cinquante circonscriptions. A titre d'exemple, le Nouveau parti anticapitaliste et Lutte ouvrière n'ont pas atteint ce seuil au scrutin législatif de 2012.

En 2013, les groupements qui bénéficieront d'un financement au titre de la première fraction sont les suivants, avec les montants afférents.

---

<sup>34</sup> Richard KATZ, Peter MAIR, « Changing Models of Party Organization and Party Democracy. The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, 1/1, 1995, p. 5-28.

**Tableau 3.** Financement public des partis politiques français au titre de la première fraction

	<i>Nombre de suffrages pris en compte</i>	<i>Nombre de candidats</i>	<i>Nombre de candidates</i>	<i>Montants</i>
Parti socialiste	7 952 895	305	226	11 121 431,30
Union pour un mouvement populaire	6 788 077	377	129	6 757 161,03
Front national	3 524 268	293	281	5 460 388,32
Europe Ecologie Les Verts	1 470 444	239	233	2 314 549,84
Parti communiste français	1 359 530	212	206	2 139 965,85
Union des radicaux, centristes, indépendants et démocrates	728 878	85	67	1 045 391,76
Parti radical de gauche	441 757	48	28	558 107,33
Nouveau Centre	457 442	62	36	576 763,36
MODEM	436 470	216	129	557 087,54
Forces de gauche	405 874	76	58	574 501,98
Debout la République	152 346	140	158	228 936,54
Alliance écologiste indépendante	116 207	208	143	157 510,51
Le Trèfle – Les nouveaux écologistes	70 600	62	77	102 133,65

Ces données sont loin d'être anodines. Elles ont un impact important. A titre d'exemple, on épinglera qu'à l'exception du scrutin de 2012, les verts n'ont jamais atteint 5% au scrutin présidentiel et n'ont donc pas reçu de remboursement forfaitaire de leurs frais de campagne pour la présidentielle. Philippe de Villiers en 1995 et Alain Madelin en 2002 furent aussi incapables d'atteindre ce seuil, ce qui affecta leur destin politique. Plus récemment, la décision du Conseil constitutionnel de ne pas valider les comptes de campagne de Nicolas Sarkozy entraîne un manque à gagner de onze millions d'euros pour l'UMP, qui a en conséquence lancé une grande campagne de souscription. On pointera encore l'aveu de Marine Le Pen qui avait justifié l'absence de liste FN dans nombre de municipalités en 2008 par l'anticipation qu'elles ne franchiraient pas le seuil des 5%...

### **Une reconfiguration des partis et du système partisan**

de Gaulle et ses proches ont donc voulu un régime à tonalité présidentielle forte pour dépasser le poids supposé trop important des partis. Pour les gaullistes, en effet, les « partis et les groupes d'intérêts étaient le principal obstacle à l'efficacité administrative et politique »<sup>35</sup>. En réalité, il n'est pas évident que les partis aient été des acteurs centraux sous la IV<sup>e</sup> République. La plupart étaient divisés et donnaient à voir une faible emprise du centre sur l'activité des parlementaires<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> Sue Ellen CHARLTON, *The French left and European Integration*, University of Denver, 1971-1972, p. 54.

<sup>36</sup> Daniel GAXIE, « Les structures politiques des institutions. L'exemple de la quatrième République », *Politix*, 20, 1992, p. 80.

Les premières années du nouveau régime constituent en effet une phase complexe pour les formations politiques, en particulier de gauche. Peu à peu pourtant, les partis s'adaptent au nouveau canevas institutionnel. Paradoxalement même, ils se doteront au fil du temps d'une armature organisationnelle plus substantielle que par le passé. François Borella juge même que la v<sup>e</sup> République, « fondée contre le régime des partis, est le premier vrai régime partisan qu'ait jusqu'ici connu la France »<sup>37</sup>.

### *Le déploiement du gaullisme partisan*

Si de Gaulle s'est imposé à la présidence du Conseil puis à celle de la République par son charisme et sa personnalité, la structuration d'une force politique « gaulliste » est également engagée. Ainsi, l'Union pour le renouveau français (UNR) est-elle mise sur les fonts baptismaux. L'UNR agrège le Centre national des républicains sociaux, l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française et la Convention républicaine, qui avait été créée en juillet 1958<sup>38</sup>. Il s'agit de traduire à l'Assemblée nationale les volontés politiques du général de Gaulle. Le succès électoral de 1958 est d'ailleurs fondé au premier chef – et de très loin – sur « le soutien à l'action du général de Gaulle »<sup>39</sup>. Aussi l'allégeance est-elle absolue et assumée comme telle :

« Nos députés ont été élus, nous avons remporté notre succès sur une équation : UNR = de Gaulle. Cette équation nous crée un devoir de fidélité inconditionnelle envers le général de Gaulle, sa personne et sa politique. (...) Chacun de nous, aux yeux de l'opinion française et étrangère, dans la mesure où il prend position, engage, peu ou prou, une parcelle de l'autorité du général de Gaulle. C'est pourquoi au devoir de fidélité s'ajoute un devoir de soumission. Nous ne devons rien faire, rien dire qui puisse laisser penser que nous agissons sans ou contre le général de Gaulle. (...) Il est impensable que l'UNR qui a été faite pour soutenir l'action politique du général de Gaulle et qui s'est identifiée à lui, revienne sur cette identification et prétende à son égard à quelque autonomie que ce soit, dans les domaines tout au moins où lui-même s'est réservé la direction des affaires publiques »<sup>40</sup>.

En 1967, l'UNR s'élargit en intégrant l'Union démocratique du travail. Elle se transforme de la sorte en Union des démocrates pour la v<sup>e</sup> République, qui devient par la suite Union des démocrates (UDR).

L'UDR est cependant traversée par une crise lors du scrutin présidentiel de 1974. Une partie des cadres du parti contestent la candidature du maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre de 1969 à 1972. Dirigés par Jacques Chirac, ils soutiennent la candidature de Valéry Giscard d'Estaing. Chirac devient d'ailleurs le premier Premier ministre de Giscard d'Estaing avant de devenir son challenger. Le 5 décembre 1976, Chirac refonde le mouvement gaulliste en Rassemblement pour la

<sup>37</sup> François BORELLA, *Les partis politiques dans l'Europe des neuf*, Paris, Seuil, 1979, p. 107.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>39</sup> Pierre AVRIL, *UDR et gaullistes*, Paris, PUF, 1971, p. 35.

<sup>40</sup> Michel HABIB-DELONCLE, « Rapport sur le rôle de l'UNR dans la v<sup>e</sup> République », Assises de Bordeaux, 13, 14 et 15 novembre 1959, cité par Pierre AVRIL, *UDR...*, *op. cit.*, p. 36.

République (RPR)<sup>41</sup>, destiné à reprendre la main à la droite de l'échiquier politique, objectif atteint avec la défaite de Valéry Giscard d'Estaing en 1981 et l'emprise progressive du RPR dans le spectre de droite.

### *Les avatars du centrisme et de la droite*

A l'entame de la v<sup>e</sup> République, la démocratie chrétienne est fort affaiblie. Pour autant, le MRP est partie prenante des premiers exécutifs gaullistes : dans le gouvernement conduit par Michel Debré et dans celui dirigé par Georges Pompidou. Mais de plus en plus en porte-à-faux avec les orientations européennes imprimées par de Gaulle et en désaccord avec le principe de l'élection directe du président de la République, les ministres MRP quittent l'exécutif au printemps 1962<sup>42</sup>. Aux législatives de la même année, le MRP décroche un résultat très décevant et le destin du parti est en question. A une encablure de la première élection présidentielle, Jean Lecanuet, son président, en dresse pourtant un portrait en forme d'accomplissement :

« Le MRP, en vingt ans d'existence, a accompli l'essentiel de sa mission. Il a protégé la France de la subversion communiste, ouvert une ère de progrès social, jeté les fondements d'une Europe unie, et séparé, une fois pour toutes, le spirituel du réactionnaire. Il a permis, au cours de cette période, dans les mœurs et les cœurs, le ralliement à la République, de la tradition spiritualiste »<sup>43</sup>.

Il y a pourtant loin de la coupe aux lèvres. Le MRP ne trouve pas aisément sa place dans une dynamique bipolaire et, sur certaines de ses priorités, son influence est très limitée. Par la suite, le Mouvement républicain populaire tente un temps un rapprochement avec les radicaux et les socialistes pour établir un « pôle majoritaire », mais la SFIO refuse cette voie<sup>44</sup>. Le MRP vise alors à créer une force centriste. La politique européenne de la France est la thématique qui est au cœur de la campagne présidentielle de Lecanuet en 1965. Elle lui permet de se distinguer. Au premier tour des présidentielles, démocrates chrétiens et fédéralistes se détournent de de Gaulle et Lecanuet capte un bon score : 15,57% des suffrages. Dans la foulée de ce bon résultat, Lecanuet fonde, en décembre 1965, le Centre démocrate. Il espère élargir l'horizon politique et électoral du centre au-delà des seules forces démocrates chrétiennes, notamment aux courants du CNIP qui l'ont soutenu. Mais politiquement, la formation reste faible. En 1976, en s'associant au Centre démocratie et progrès, elle se transforme en Centre des démocrates sociaux (CDS).

Les courants libéraux et conservateurs entrent aussi dans une relation tendue avec le général de Gaulle. Pour la majorité du CNIP, les choix gaullistes sur l'Algérie sont inacceptables. Roger Duchet, secrétaire général, fonde d'ailleurs le Rassemblement

<sup>41</sup> Bernard LACHAISE, « Le RPR et le gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Vingtième siècle*, 44, 1994, p. 25.

<sup>42</sup> In Danielle BAHU-LEYSER (éd.), *de Gaulle, les Français et l'Europe*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, p. 43.

<sup>43</sup> Cité par Jean-Dominique DURAND, *L'Europe de la démocratie chrétienne*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 281.

<sup>44</sup> Emile-François CALLOT, *Le Mouvement républicain populaire. Origine, structure, doctrine, programme et action politique*, Paris, Editions Marcel Rivière, 1978, p. 408.

pour l'Algérie française <sup>45</sup>. Sur le plan institutionnel, le CNIP a accepté le nouveau canevas constitutionnel. Mais l'annonce de la tenue du référendum sur l'élection du président au suffrage universel rompt tout à la fois le soutien du parti au gouvernement Debré et la cohésion interne. A la veille du référendum, sous l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing, vingt-quatre parlementaires saluent « l'œuvre accomplie pendant la première législature de la v<sup>e</sup> République », affirment leur volonté de la « poursuivre » et répudient « l'étiquette du Centre national des indépendants » <sup>46</sup>.

Après cette sécession et suite aux élections présidentielles de 1965, Valéry Giscard d'Estaing, un temps exclu du gouvernement Pompidou, crée une structure à même de faire le pendant de l'UDR. Le 3 juin 1966, la Fédération nationale des républicains indépendants (FNRI) voit le jour. Elle constitue le point d'appui à la candidature et à la victoire de Giscard d'Estaing aux présidentielles de 1974. En 1977, dans la perspective du scrutin présidentiel de 1981 et d'une relation qui s'est tendue avec le RPR, la FNRI, Agir pour l'avenir et Génération sociale et libérale créent le parti républicain (PR), qui n'est somme toute qu'un tremplin pour l'établissement d'une formation solide de la droite non gaulliste. En 1978, le Centre des démocrates sociaux, le parti républicain mais aussi le parti radical s'associent dans l'Union pour la démocratie française (UDF) <sup>47</sup>, organisation qui doit « équilibrer électoralement le mouvement gaulliste » <sup>48</sup> et, espèrent ses promoteurs, porter Valéry Giscard d'Estaing à un deuxième mandat. Dit simplement, le processus de regroupement trouve sa source première « dans une volonté de gérer au mieux l'échéance électorale à venir » <sup>49</sup>.

### *Le développement de la gauche non communiste*

A l'entame de la v<sup>e</sup> République, l'UDSR est profondément divisée. Certaines personnalités, comme René Pleven, s'y rallient <sup>50</sup>. D'autres, comme François Mitterrand et ses proches, la dénoncent. En 1958, aucun candidat de l'UDSR ne parvient à se faire élire dans le cadre du nouveau mode de scrutin <sup>51</sup>. Aussi, l'UDSR se vide-t-elle largement et est-elle dominée au début des années soixante par la figure de Mitterrand <sup>52</sup>. Dans les faits, son activité politique propre devient minime et en 1964, elle intègre le Centre d'action institutionnelle, réunion du Club des jacobins et de la

<sup>45</sup> Pierre LÉVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France de 1940 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 333.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>47</sup> Alexis MASSART, *L'Union pour la démocratie française (UDF)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 133 et s.

<sup>48</sup> Pierre MARTIN, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, Paris, Montchrestien, Clefs-politique, 1994, p. 133.

<sup>49</sup> Alexis MASSART, « L'Union pour la démocratie française : entre grand parti et petites composantes », in Annie LAURENT, Bruno VILLALBA (éd.), *Les petits partis. De la petitesse en politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 178.

<sup>50</sup> François BORELLA, *Les partis politiques dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Point-Politique, 1981, p. 162.

<sup>51</sup> Eric DUHAMEL, *L'UDSR ou la genèse de François Mitterrand*, Paris, CNRS Editions, 2007, p. 313.

<sup>52</sup> David S. BELL, Byron CRIDDLE, *The French Socialist Party. The emergence of a Party of Government*, Oxford, Oxford University Press, 1988, p. 30.

Ligue pour le combat républicain. Peu après, celui-ci se mue lui-même en Convention des institutions républicaines (CIR). Véritable bras armé de François Mitterrand dans son combat contre le général de Gaulle et son cheminement pour accéder à la présidence de la République, la Convention dénonce fermement le régime et les choix gaullistes sur l'Europe :

« La Charte de la Convention des institutions républicaines est constituée par la motion finale votée par la Convention préparatoire qui s'est tenue à Paris, au palais d'Orsay, les 6 et 7 juin 1964.

Cette motion dénonce le caractère autoritaire du régime, son aspect réactionnaire, son nationalisme étroit et périmé.

Elle fixe à la lutte contre le régime actuel les objectifs suivants :

- 1° assurer la stabilité du pouvoir gouvernemental ;
- 2° établir et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et notamment supprimer les juridictions d'exception ;
- 3° permettre le contrôle de constitutionnalité des lois par la restauration de l'indépendance du Conseil d'Etat, instaurer une Cour suprême et assurer la sécurité des citoyens par la mise en place d'une procédure d'*habeas corpus*.

La Convention se prononce en faveur d'une Europe fédérale, ouverte à toutes les démocraties européennes et, entre autres, à la Grande-Bretagne. Elle propose la création d'un pouvoir politique fédéral procédant de la volonté populaire. Elle demande l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct »<sup>53</sup>.

En avril 1960, la gauche voit naître une nouvelle formation : le parti socialiste unifié (PSU). Le PSU est en fait la fédération de trois organisations, le parti socialiste autonome, l'Union de la gauche socialiste et Tribune du communisme. L'Union de la gauche socialiste avait été fondée en 1957 par des personnalités en rupture de ban à la SFIO et au PCF de même que par certains courants chrétiens issus de la résistance. Elle comptera dans ses rangs plusieurs personnalités majeures comme Pierre Naville ou le sociologue Edgard Morin. Jusqu'aux accords d'Evian, le PSU, sous la houlette du duo Edouard Depreux et Gilles Martinet, se distingue par son combat en faveur de l'indépendance de l'Algérie. Face à la répression des autorités gaullistes et aux menaces de l'Organisation armée secrète (OAS), le PSU est très soudé. Mais dès que la question algérienne est solutionnée, le parti dévoile de nombreux points de vue sur les questions intérieures<sup>54</sup>. Pour preuve, pas moins de cinq textes d'orientation sont soumis au 2<sup>e</sup> congrès en janvier 1963. Le parti aura beaucoup de difficultés à reconstituer une unité. Et il faut véritablement attendre le 5<sup>e</sup> congrès, en 1967, pour voir le PSU se doter d'une nouvelle armature idéologique et programmatique. Michel Rocard devient l'incarnation du parti. Candidat aux élections présidentielles de 1969, il décroche 3,5% des suffrages.

Au début des années soixante-dix, Michel Rocard, Patrick Viveret, Pierre Rosanvallon, Gille Martinet et nombre de cadres du PSU rejoignent le parti socialiste,

<sup>53</sup> Danièle LOSCHAK, *La Convention des institutions républicaines. F. Mitterrand et le socialisme*, Paris, PUF, 1971, p. 16.

<sup>54</sup> Ariane JAMES-SARAZIN, Catherine DHÉRENT (éd.), *Archives du Parti socialiste unifié*, Paris, Archives nationales, 1999.

où ils constituent un temps le pôle « deuxième gauche » et autogestionnaire<sup>55</sup>. Le PSU poursuit sa route et présentera encore la candidature d'Huguette Bouchardeau au scrutin présidentiel de 1981. Mais ses meilleures pages sont derrière lui et le parti se dissout en 1989.

La gauche non communiste tente aussi de s'organiser dans le contexte neuf des institutions de la v<sup>e</sup> République. Après le score honorable de François Mitterrand aux présidentielles de 1965, une structure de coordination est créée le 9 décembre 1965 : la Fédération de la gauche démocratique et socialiste (FGDS). Elle réunit la SFIO qui détient dix-sept postes au comité exécutif, pour quatorze au parti radical, sept à la Convention des institutions républicaines et trois à d'autres clubs<sup>56</sup>. Toutefois, la FGDS ne résistera pas aux événements de mai 1968 et à leur impact politique, en particulier la victoire du gaullisme aux législatives de 1968.

En parallèle, le scrutin présidentiel de 1969 marque l'échec d'une autre approche. Gaston Defferre rejette la dynamique d'union de la gauche et parie sur l'établissement d'un grand pôle de centre-gauche. La démarche est soutenue par Jean-Jacques Servan-Schreiber, directeur de *L'Express*. Mais le résultat est catastrophique. Gaston Defferre ne décroche que 5% des voix.

Ainsi, c'est dans la formation socialiste que se reconstituera une alternative politique à la droite pour la conquête du pouvoir et dans une configuration d'union de la gauche. Mais la refondation de la SFIO ne se fit pas sans difficulté. A la fin des années cinquante et au début des années soixante, le SFIO semble à bout de souffle idéologique, politique et organisationnel. Elle a les plus grandes difficultés à s'adapter au nouveau cadre institutionnel. En 1965, elle accepte de soutenir François Mitterrand, candidat de la Convention des institutions républicaines et de développer un partenariat avec le PCF. Mais les rapprochements avec les autres composantes de la gauche non communiste et les discussions avec le PCF capotent après les événements de mai 1968. Une autre voie est amorcée avec la candidature du maire de Marseille, Gaston Defferre, une alternative de centre-gauche au gaullisme. Le résultat lamentable de Defferre clôt cette voie et le cheminement vers une refondation du PS est entrepris d'autant plus ardemment que Mitterrand a pris acte de la nécessité de s'appuyer sur un parti solide pour atteindre son objectif : gagner les présidentielles. Pour autant, les choses ne sont pas simples, tant les réticences à son encontre sont nombreuses et l'hostilité de Mollet forte. En 1971, au congrès d'Epinay, Mitterrand noue une alliance improbable avec les fédérations du Nord et des Bouches-du-Rhône, et le courant marxiste, le CERES de Jean-Pierre Chevènement. Le vote des congressistes lui octroie 43 296 mandats pour 41 757 à la motion défendue par Mollet et 3 925 abstentions. François Mitterrand s'empare du nouveau parti socialiste<sup>57</sup>. Les discussions avec le PCF débouchent sur une proposition de programme commun de la gauche. Et lors des élections présidentielles de 1974, suite au décès du président Pompidou, Mitterrand

---

<sup>55</sup> François FEJTÒ, *La social-démocratie quand même. Un demi-siècle d'expériences réformistes*, Paris, Robert Laffont, 1980, p. 255.

<sup>56</sup> François BORELLA, *Les partis politiques...*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>57</sup> Pierre GUIDONI, *Histoire du nouveau parti socialiste*, Artigues, Tema action, 1973, p. 202-203.

et la gauche sont très proches d'une victoire. Il faudra cependant encore attendre sept ans pour que la gauche accède au pouvoir sous la v<sup>e</sup> République.

Cette phase des années soixante-dix est capitale. De nombreuses transformations interviennent dans le camp socio-économique et dans la sphère sociétale. A gauche, elle est marquée par un renversement majeur. Aux élections législatives de 1978, le parti socialiste devance le PCF pour la première fois depuis la Libération et s'impose, à compter de cette date, comme le premier parti de la gauche.

En parallèle, le « plus vieux parti de France », le parti radical, implose sous le coup de désaccords politiques et stratégiques. Après l'échec de la candidature de Gaston Defferre à la présidence de la République en 1969, deux lignes s'affrontent. La première, portée par Jean-Jacques Servan-Schreiber, vise à transformer le parti en une formation porteuse de la *modernité*. La seconde, incarnée par Maurice Faure et Robert Fabre, s'appuie sur l'identité historique et prône une participation des radicaux à l'Union de la gauche. La victoire de la première orientation en 1971 met fin à l'unité du radicalisme français. Le centre-droite s'incarne désormais dans le parti radical valoisien, future composante de l'UDF, de l'UMP et, aujourd'hui, de l'Union des démocrates et indépendants (UDI). Le centre-gauche forme un groupe d'étude et d'action radical-socialiste d'où est issu en 1972 le Mouvement de la gauche radical-socialiste, Mouvement des radicaux de gauche (MRG) à partir de 1973, partenaire du programme commun de gouvernement de la gauche<sup>58</sup>.

### *Une adaptation complexe pour le PCF*

Dans une large mesure, le parti communiste avait été le principal promoteur du régime parlementaire de la iv<sup>e</sup> République. C'est donc peu dire qu'il est politiquement fort affecté par le nouveau cadre institutionnel et ses nouvelles contraintes : la présidentialisation du régime et le mode de scrutin uninominal à deux tours, en particulier.

Le PCF reste un acteur politique et social puissant et peut toujours se prévaloir d'une structure réticulaire impressionnante. Mais cette donne nouvelle le conduit à des réorientations. Celles-ci interviennent somme toute assez rapidement. Les communistes font une ouverture vers la gauche non communiste dès le début des années soixante. Fin 1962, Waldeck Rochet annonce que le PCF ne fera pas du retrait de la France du pacte atlantique et du Marché commun « une condition pour que socialistes et communistes aient une base d'action commune »<sup>59</sup>. A l'horizon de l'élection présidentielle, la formation communiste décide de ne pas présenter de candidature propre et de soutenir François Mitterrand dès le premier tour.

En 1969, la démarche ne peut être reconduite. Mitterrand n'est plus candidat et le nouveau parti socialiste a opté, à une très courte majorité, pour Gaston Defferre et son ouverture au centre. Jacques Duclos, choisi pour le PCF, fait une campagne et un résultat honorables mais ne peut se qualifier pour le second tour.

---

<sup>58</sup> Serge BERSTEIN, « Les radicaux », in Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (éd.), *Histoires des gauches en France. Volume 2. xx<sup>e</sup> siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La découverte, 2004, p. 25.

<sup>59</sup> In Danielle BAHU-LEYSER (éd.), *de Gaulle, les Français et l'Europe*, op. cit., p. 31.

Suite à cet échec de la gauche, l'ouvrage est remis sur le métier à l'intérieur du monde socialiste (voir *supra*) et entre le PS et le PCF. Des pourparlers sont engagés en décembre 1969 pour trouver « les conditions fondamentales d'un accord politique ». Un an plus tard, les organisations de la gauche présentent un premier bilan (22 décembre 1970)<sup>60</sup>. Les débats se poursuivent et s'intensifient avec l'accession de François Mitterrand à la direction du PS. Le 26 juin 1972, parti communiste, parti socialiste et Mouvement des radicaux de gauche signent le programme commun d'union de la gauche. Après les scrutins législatif de 1973 et présidentiel de 1974, la démarche unitaire est mise à rude épreuve. Le PCF est dans une phase de transition et hésite sur sa stratégie<sup>61</sup>. Les élections municipales de 1977 révèlent une forte progression socialiste qui affecte le leadership à gauche du PCF. Ebranlée, la direction communiste tranche en faveur d'un repli ouvriériste et se refixe sur une posture pro-soviétique. Le 23 septembre 1977, l'union de la gauche entre le PS, le MRG et le PCF est rompue. Les élections législatives de 1978 sont un échec pour la gauche. Mais cette fois, la donne est claire : le parti socialiste a supplanté le PCF.

### La cristallisation d'un nouveau système de partis

Les élections présidentielle et législative de 1981 inaugurent l'entrée progressive dans un nouveau système de partis en France. La victoire de François Mitterrand et la majorité absolue décrochée par le parti socialiste installent le PS comme « le » parti de l'alternance à gauche et/ou le parti réceptacle du vote sanction lors des élections intermédiaires subnationales en situation d'opposition nationale<sup>62</sup>. Cette configuration est rendue possible par l'effondrement politico-social du parti le plus imposant et le plus organisé jusqu'alors, le parti communiste français. En l'espace de quinze ans, le PCF subit une descente aux enfers et n'est plus au début des années quatre-vingt-dix que l'ombre de lui-même.

À droite, après la *parenthèse* giscardienne, la formation néo-gaulliste du RPR s'impose aussi comme le principal parti d'alternance. En 1995, sa transformation en Union pour la majorité présidentielle puis en Union pour le mouvement populaire approfondit ce statut de parti d'alternance à droite<sup>63</sup>. Ce cheminement fut rendu possible par une transformation idéologique profonde. Dans les années quatre-vingt, le RPR endosse les habits du néo-libéralisme, bien différents des atours du gaullisme historique. Les courants gaullistes sont désormais largement minoritaires dans les rangs de l'UMP.

Cette cristallisation sur un *mano a mano* entre deux grandes forces politiques pour la conquête des postes et des lieux de pouvoir majeurs a conduit Gérard Grunberg et Florence Haegel à suggérer une évolution du système de partis vers le bipartisme<sup>64</sup>. Certains éléments peuvent révéler une tendance au bipartisme. Il en est ainsi en particulier de la distribution des sièges dans l'Assemblée nationale. PS

<sup>60</sup> François BORELLA, *Les partis politiques...*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>61</sup> Voir notre contribution à ce sujet dans cet ouvrage.

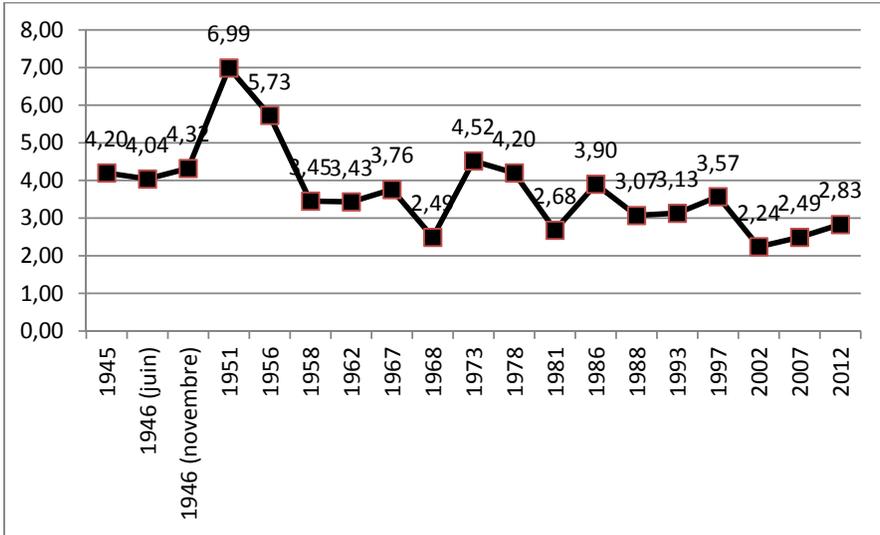
<sup>62</sup> Voir la contribution de Rémi LEFEBVRE dans cet ouvrage.

<sup>63</sup> Voir la contribution de Florence HAEGEL dans cet ouvrage.

<sup>64</sup> Gérard GRUNBERG, Florence HAEGEL, *La France vers le bipartisme ? La présidentialisation du PS et de l'UMP*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

et UMP y totalisent aux alentours de 80% des sièges. Si l'on calcule l'évolution du nombre effectif de partis <sup>65</sup>, on constate de fait un déclin de ce nombre effectif. Il atteint un maximum de 6,99 sous la IV<sup>e</sup> République, lors du scrutin de 1951 pour s'affaïsser avec la mise en place d'un scrutin uninominal à deux tours. Dans la période contemporaine, il est passé sous la barre de trois dévoilant un minimum de 2,24 aux élections législatives de 2002.

**Graphique 1.** Evolution du nombre effectif de partis en France



Toutefois, il est sans doute plus juste d'épingler la domination contemporaine du PS et de l'UMP, l'un à la gauche de l'échiquier politique, l'autre à sa droite. Mais domination n'est pas hégémonie. Pour l'UMP et, peut-être plus encore pour le PS, une victoire n'est atteignable que dans un partenariat avec d'autres forces politiques. Les récentes élections partielles, où le PS n'est pas parvenu à se qualifier pour le second tour, le lui rappellent. Contrairement au parti travailliste ou au parti conservateur en Grande-Bretagne, l'UMP et le PS ne sont pas capables de gagner seul, sans les autres forces politiques, fussent-elles petites.

On ajoutera que si nous prenons comme indicateur l'indice de fragmentation <sup>66</sup>, il est clair qu'il y a loin du bipartisme parfait. Dans les quatre derniers scrutins, l'indice

<sup>65</sup> Le nombre effectif de partis a été élaboré par Markku Laakso et Rein Taagepera. Il mesure le nombre de partis présents dans l'arène parlementaire et leur importance relative en sièges. Pour calculer le nombre effectif de partis, on additionne le nombre de sièges de chaque parti rapporté au nombre total et mis au carré. L'indice est égal à 1 divisé par ce total. Plus le chiffre est élevé, plus le paysage politique est fragmenté. Markku LAAKSO, Rein TAAGEPERA, « Effective number of Parties : A Measure with Application to West Europe », *Comparative Political Studies*, 12, 1979, p. 3-27.

<sup>66</sup> L'indice de fragmentation a été mis au point par le politologue Douglas Rae. Pour le calculer, on additionne la proportion de votes mise au carré de chaque parti. L'indice est égal

de fragmentation dépasse 0,80, soit un niveau plus élevé que celui observé dans les années quatre-vingt.

**Tableau 4.** Evolution de l'indice de fragmentation en France

1945	0,7834	1978	0,8031
1946 (juin)	0,7785	1981	0,7581
1946 (novembre)	0,7848	1986	0,7850
1951	0,8390	1988	0,7725
1956	0,8357	1993	0,7622
1958	0,8358	1997	0,8556
1962	0,7972	2002	0,8085
1967	0,7806	2007	0,7687
1968	0,7680	2012	0,8102
1973	0,8241		

Dans ce schéma, la voie empruntée par le MoDem de François Bayrou est singulière. Le Mouvement démocrate essaie de transcender le clivage gauche-droite et ne s'adosse à aucun des deux grands pôles. Dans des espaces subnationaux, il gouverne parfois avec l'UMP, parfois avec le PS et ses alliés. Electoralement et politiquement, cette voie apparaît pourtant comme une impasse. François Bayrou lui-même en a fait l'amère expérience aux élections législatives de 2012. Dans la deuxième circonscription des Pyrénées-orientales, il a vu une partie de son électorat de droite se reporter sur l'UMP sans réussir à attirer un électorat de gauche.

### *Les nouveaux venus*

Outre les partis existant de plus ou moins longue date, de nouveaux venus se sont imposés. Sur un mode mineur au plan électoral, mais parfois plus important à l'échelle politique, l'extrême gauche a vu deux organisations politiques se développer dans la foulée des événements de mai 1968. La croissance vient surtout des courants trotskystes, tant il est vrai que la greffe maoïste a peu pris dans la sphère politique française<sup>67</sup>. Deux formations issues d'organisations existantes se sont imposées dans ce segment : Lutte ouvrière (LO), issue d'Union communiste<sup>68</sup>, et la Ligue communiste révolutionnaire (LCR)<sup>69</sup>. Chacune d'entre elles réussira à mettre en avant une personnalité emblématique, présente lors des scrutins présidentiels : Alain Krivine pour la LCR et Arlette Laguiller pour LO. Olivier Besancenot réussira la transition pour les scrutins de 2002 et 2007 sous les couleurs de la LCR. Hors les moments présidentiels,

---

à 1 moins cette proportion. Plus le nombre est proche de 1, plus le système est fragmenté. A l'inverse, plus il avoisine 0, moins il est fragmenté. Dans l'hypothèse où une seule formation politique se présente, l'indice est égal à zéro. Douglas RAE, « A note on the fractionalization of some European Party Systems », *Comparative Political Studies*, 3, 1968, p. 413-418.

<sup>67</sup> Sur le maoïsme en France, voir Christophe BOURSEILLER, *Les maoïstes. La folle histoire des gardes rouges français*, Paris, Plon, 2008.

<sup>68</sup> Voir la contribution Jean-Guillaume LANUQUE et Pierre LÉVY dans cet ouvrage.

<sup>69</sup> Voir la contribution de Jean-Paul SALLES dans cet ouvrage.

la LCR puis le nouveau parti anticapitaliste (NPA) à partir de 2009 et LO ont moins de visibilité et une faible pénétration des enceintes parlementaires. Mais leur activisme dans la vie sociale et les nouveaux mouvements sociaux est important.

Au début des années soixante-dix, un autre acteur voit le jour : le Front national (FN)<sup>70</sup>. Le FN est créé en septembre 1972 avec la volonté, dans le chef de ses pères fondateurs, de sortir l'extrême droite du seul activisme extra-institutionnel. Ancien parlementaire et porte-parole de Jean-Louis Tixier-Vignancour à l'élection présidentielle de 1965, Jean-Marie Le Pen est porté à sa tête.

L'émergence et le développement du Front national sont laborieux. Dans les années soixante-dix, le FN ne parvient pas à s'imposer dans le système politique pas plus que dans le spectre d'extrême droite, où le parti des forces nouvelles (PFN) le concurrence. La première percée intervient lors d'élections partielles en 1983. La brèche est ouverte et se creuse au scrutin européen de 1984, où la liste FN enregistre un très bon résultat. A compter de cette date, le Front national devient un acteur politique avec lequel il faut compter<sup>71</sup>. En 1986, il fait une entrée tonitruante à l'Assemblée nationale, qu'il quitte rapidement compte tenu de la réintroduction du mode de scrutin uninominal. Réceptacle initial d'une radicalisation d'une partie de l'électorat de droite, le FN voit arriver à lui un électorat populaire salarié et non salarié à partir des années quatre-vingt-dix. Durant cette décennie, le FN progresse électoralement et fait valoir un potentiel de nuisance politique et électorale important à l'instar de la configuration pour l'installation des exécutifs régionaux en 1998 ou de sa participation au deuxième tour au scrutin législatif de 1997 dans cent trente-deux circonscriptions. Fin 1998, le FN connaît la sécession d'une partie substantielle de ses cadres, qui suivent Bruno Mégret. Cet événement inaugure une décennie difficile pour l'organisation frontiste en dépit de la participation de Jean-Marie Le Pen au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2002. Marine Le Pen, qui accède à la présidence en janvier 2011, redonne souffle à l'organisation et essaie vaillamment que vaillamment de sortir le FN d'une pure posture anti-système<sup>72</sup>.

Un troisième acteur a peu à peu pénétré le système politique français, Les Verts, aujourd'hui Europe Ecologie Les Verts<sup>73</sup>. En réalité, la première participation écologiste à un scrutin remonte à la candidature de l'ingénieur agronome René Dumont, lors du scrutin présidentiel de 1974. Mais il faudra encore dix ans pour que la mouvance écologiste se cristallise en une formation politique.

Les Verts naissent en 1984 après une longue gestation. A l'instar de leurs coreligionnaires européens, les verts français sont traversés à l'origine par de nombreuses sensibilités et divisés sur la stratégie politique. Faut-il suivre une voie et une ligne autonomes ou nouer une alliance politique ? Jusqu'en 1993, Les Verts endossent une ligne autonome, « Ni droite, ni gauche ». Au scrutin législatif de 1993, sous l'impulsion d'Antoine Waechter, Les Verts en alliance avec Génération Ecologie décrochent un score d'estime mais sans traduction parlementaire. Cet échec conduit

<sup>70</sup> Voir notre contribution à ce sujet dans cet ouvrage.

<sup>71</sup> Pascal DELWIT (éd.), *Le Front national. Mutations de l'extrême droite française*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2012.

<sup>72</sup> Voir notre contribution à ce sujet dans cet ouvrage.

<sup>73</sup> Voir la contribution de Simon PERSICO dans cet ouvrage.

à une réorientation menée sous l'impulsion de Dominique Voynet et au départ de Waechter, qui fonde le Mouvement des écologistes indépendants <sup>74</sup>.

A compter de ce moment, les verts s'inscrivent dans un partenariat à gauche dont les premiers effets tangibles interviennent en 1997. Les verts accèdent en même temps à l'Assemblée nationale et au gouvernement. Depuis, Europe Ecologie Les Verts apparaît surtout comme une force d'appoint du PS dans les exécutifs municipaux et régionaux, de même que dans les conseils généraux. Contrairement au Front de gauche, ils ont noué un accord politique avec le parti socialiste pour les législatives de 2012 et sont entrés en mode mineur dans le gouvernement Ayrault. A l'inverse du FN, très implanté dans l'espace périurbain, Europe Ecologie Les Verts sont enracinés dans les grands centres urbains et sont des acteurs non négligeables dans les grandes villes comme Paris, Lille, Lyon, Bordeaux ou Grenoble <sup>75</sup>.

### Des partis en interrogation

Depuis une quinzaine d'années, les partis politiques français, à l'image de leurs coreligionnaires européens, amorcent ou vivent de nouvelles transformations.

Sous l'angle politico-organisationnel, soulignons d'abord la volonté et la tentative d'édifier depuis 1995 une seule grande force de droite. Celle-ci est censée associer les courants gaullistes de même que les sensibilités libérales et conservatrices. Bâtie à l'origine dans la foulée de la victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) se renomme par la suite Union pour un mouvement populaire. Seule une composante de l'UDF, sous l'impulsion de François Bayrou, refusa la « fusion des droites ». Mais ce dernier a échoué dans sa voie autonome, agencée à l'édification d'un nouveau parti, le Mouvement démocrate (MODEM) et de nombreux cadres l'abandonnèrent après le scrutin présidentiel de 2007 au profit d'un « Nouveau Centre ». Cet important mouvement dans la droite parlementaire est aujourd'hui questionné.

La défaite de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle, le scrutin calamiteux à la présidence de l'UMP en 2013 et l'impasse politique du MODEM reconfigurent peut-être l'espace à droite. Une nouvelle constellation du centre a vu le jour, l'Union des démocrates et indépendants (UDI) et, plus largement, une nouvelle tentative d'ériger une grande coupole centriste est en cours compte tenu du rapprochement entre l'UDI et le MODEM. Aussi, la question d'un retour à deux grandes forces de centre-droite, à l'instar du duopole RPR-UDF à la fin des années soixante-dix et dans les années quatre-vingt est-elle ouverte aujourd'hui.

A gauche aussi, des essais se donnent à voir. Dans l'espace de la gauche radicale, le lancement du Front de gauche, principalement articulé au parti communiste français (PCF) et au parti de gauche (PG), témoigne de la volonté d'ériger une nouvelle force politique et sociale qui compte. Mais la démarche est complexe et inégalement porteuse. Si Jean-Luc Mélenchon fut capable de décrocher un score d'estime au scrutin présidentiel, le résultat des élections législatives fut très mauvais. Au surplus, le rapport au PS génère des conflits. Là où le PCF prône une voie critique mais

<sup>74</sup> Bruno VILLALBA, « La genèse inachevée des verts », *Vingtième siècle*, 53, 1997, p. 95.

<sup>75</sup> Voir la contribution de Michel BUSSI et Jérôme FOURQUET dans cet ouvrage.

(partiellement) collaborative, le parti de gauche pousse à la rupture et à l'affirmation de l'autonomie. C'est donc peu dire que la voie d'une plus grande intégration est semée d'embûches.

A leur manière, les Verts ont aussi tenté une opération d'élargissement avec la mise sur les fonts baptismaux d'Europe Ecologie Les Verts après le scrutin européen de 2009. Quatre ans plus tard pourtant, la désillusion est on ne peut plus manifeste. L'élargissement militant ne fut qu'un soufflé vite retombé et les résultats électoraux n'ont pas suivi, singulièrement lors de l'élection présidentielle où Eva Joly a décroché un score médiocre.

Comme dans la plupart des autres pays européens, les partis expérimentent de plus en plus de nouvelles méthodes de désignations des responsables ou des candidats aux élections présidentielles. La démarche est tellement innovante pour certains partis qu'elle a donné à voir des situations rocambolesques. En 2008, Martine Aubry devança Ségolène Royal d'une courte tête pour la fonction de Premier secrétaire du parti socialiste au prix de multiples contestations quant à la régularité de l'élection. Le chaos fut plus net encore à l'UMP. Le duel qui opposa François Fillon à Jean-François Copé tourna au fiasco politico-médiatique. Ces mécanismes, qui étaient censés redonner la parole aux adhérents, ont donc posé problème. Il n'en est pas allé autrement dans certaines primaires dites « fermées ». La désignation du candidat présidentiel pour le parti socialiste, en 2006, et pour Europe Ecologie Les Verts, en 2011, a aussi suscité l'interrogation, en ce compris jusqu'aux modalités mêmes de vote. *In fine*, une seule innovation s'est déroulée sans anicroches, l'introduction de primaires « ouvertes » pour le choix du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2012. La participation massive, la victoire claire de François Hollande, la déclaration chevaleresque de Martine Aubry et, bien sûr, la victoire finale de Hollande en mai 2012 ont légitimé l'instrument. Ou, plus correctement, son utilisation dans cette configuration. Car sa pratique dans d'autres contextes n'a pas créé la même dynamique. A Paris, la primaire ouverte de l'UMP a été peu mobilisatrice et fort contestée. Il n'en est pas allé autrement à Marseille, où la primaire ouverte du parti socialiste a aussi généré de fortes tensions et crispations. Pour les partis, nombre de questions restent ainsi ouvertes devant ce chantier du renouvellement de la vie partisane. Les interrogations ne sont pas moins saillantes quant au profil idéologique et programmatique à endosser dans un espace, où l'interdépendance économique et financière réduit le champ des possibles et nécessite un nouvel agencement de l'action ; à l'échelle nationale, infra-nationale et supranationale.

